

MAIRIE

Place du 8 Mai

63450 SAINT-SATURNIN

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 10/03/2021 - 18H30

NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i>	PRESENCE
BAILLY Frédéric	Présent
BRULÉ Didier	Pouvoir donné à Christian PAILLOUX
BARBECOT Maïté	Présente
COURET Mickaël	Présent
COSTES Denis	Présent
FOURNIER Florence	Pouvoir donné à Sébastien YEPES
GENDRONNEAU Arlette, 2 ^{ème} Adjoint	Présente
JARTON-COUDOUR Élise	Pouvoir donné à Maryline LAMBLOT
LAMBLOT Maryline	Présente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre, 1 ^{er} Adjoint	Présent
RAYNARD Rodolphe	Présent
SABY Patricia	Pouvoir donné à Pierre POULY
TALEB Franck, Maire	Présent
YEPES Sébastien, 3 ^{ème} Adjoint	Présent
<p>Nombre de présents : 10 puis 11 <i>Rodolphe RAYNARD</i> ayant prévenu qu'il sera un peu en retard.</p> <p>Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 4</p> <p>Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 0</p>	

Rappel des conditions sanitaires

En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les consignes sanitaires.

Début de la réunion : 18H33

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (10 puis 11 présents sur 15 élus), le conseil peut valablement se réunir. Christian PAILLOUX qui a un pouvoir donné par Didier BRULÉ explique qu'il se conformera strictement aux consignes de vote données préalablement par ce dernier.

Ordre du jour

A huis clos

- Huis clos : D.I.A. : parcelle ZP 204 située 1 rue de l'Enfer et ZP 206 située rue des Farges (UD*2).

En public (public absent en raison du couvre-feu)

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021
- 2021-03-A-Approbation du compte de gestion de la Commune 2020
- 2021-03-A- Approbation du compte de gestion du CCAS 2020
- 2021-03-B-Approbation du Compte Administratif de la Commune 2020
- 2021-03-B- Approbation du Compte Administratif du CCAS 2020
- 2021-03-C-Affectation du résultat de la commune exercice 2020
- 2021-03-C-Affectation du résultat du CCAS exercice 2020
- 2021-03-D-Consultation marchés publics de travaux : aménagement chemins piétonniers (conditionné à la réponse de l'ADIT).

Secrétaire de séance : Maryline LAMBLLOT

La feuille d'émargement d'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

A huis clos :

DIA parcelle ZP 204 située 1 rue de l'Enfer et ZP 206 située Rue des Farges (UD*2).
Le Maire propose de ne pas préempter les parcelles ZP 204 et ZP 206.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	1	13	14

Adopté.

En public (public absent en raison du couvre-feu)

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021

Le compte-rendu a été amendé suite au mail de 3 élus daté du 04/03/2021.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté.

Arrivée de Rodolphe RAYNARD.

2021-03-A-Approbation du compte de gestion de la Commune 2020.

Mickaël COURET présente le budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune. La Commune s'est assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Fonctionnement :

L'année 2020 se clôture sur un **excédent de fonctionnement de 192.645,71 €** (recettes 777.907,05 € - dépenses 585.261,34 €).

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport à 2019 (585.261 € contre 571.333 € soit 2,44%) :

- les charges à caractère général (011) ont baissé de 4,89% (106.145 € contre 111.605 € en 2019).
- les charges de personnel (012) ont augmenté de 13,28% (219.425 € versus 193.698 € en 2019), cet écart est imputable au recrutement d'une DGS en décembre 2019 (Explication complémentaire apportée hors conseil municipal).
- les autres charges de gestion courante (065) ont été stables +1,29% (231.603 € versus 231.634 €).

Cet exercice est un exercice de transition, avec une prise de fonction de la nouvelle équipe municipale le 23 mai 2020 (7 mois).

L'augmentation des recettes de fonctionnement a pour origine principalement l'attribution de la dotation de solidarité rurale cible pour un montant de 54.104 €.

Discussion :

Christian PAILLOUX demande sur quoi porte les restes à réaliser (R.A.R) :

Le maire diffère la réponse. Après vérification, il s'agit de :

Pour les dépenses, R.A.R de 44.243 € détaillé comme suit

- Programme 2016-1 : matériel communal 15.000,00 €,
- Programme 2019-1 : sécurité, signalétique 13.000,00 €,
- Programme 2019-7 : subventions toitures et façades 16.243,00 €.

Pour les recettes, R.A.R de 6.659,00 € détaillé comme suit

- Programme 2016-1 : sécurité, signalétique (subvention haie) 6.659,00 €,

Investissement :

L'excédent d'investissement de l'année 2020 s'élève à 67.294,92 € (recettes 255.894,83 € - dépenses 188.599,91 €).

Ces 7 mois d'activités ont permis d'investir dans le renouvellement de matériel vétuste ou en panne et l'acquisition de matériel communal (31.066 €) à savoir :

- achat d'un mini-tracteur et de sa benne pour un montant total de 17.940 €,
- achat d'une tronçonneuse pour un montant de 480 €,
- achat d'urnes funéraires 5.536 €,
- achat de 3 panneaux d'affichage (Saint-Saturnin et Chadrat) pour un montant de 915 €,
- achat de 2 défibrillateurs (Saint-Saturnin et Chadrat) pour un montant de 2.280 €,
- achat de distributeurs de propreté canine, de barrières métalliques, d'armoires, de signalétique routière ...

Mickaël COURET rappelle qu'il doit y avoir concordance entre les comptes de gestion et de fonctionnement.

Des changements importants d'organisation sont à noter au niveau de la Trésorerie (transfert de Saint-Amant à Chamalieres). Le compte de gestion de la commune doit être validé avant le 30 juin 2021.

Le Maire propose d'adopter le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2020 qui a été validé par le receveur et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
1	0	14	15

Adopté.

2021-03-A-Approbation du compte de gestion du CCAS 2020.

Mickaël COURET présente le budget primitif de l'exercice 2020 du CCAS. Le CCAS s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'année 2020 se clôture sur un **déficit de fonctionnement de 1.246.85 €** (recettes 7.706,00 € - dépenses 8.952,85 €). Ce déficit est justifié par le paiement de notre participation aux loyers du Resto du Cœur pour les 3 années antérieures (1.920 €).

En tenant compte de l'excédent de l'année 2019 (1.863,44 €), l'exercice 2020 se solde par un excédent de 616,59 €.

Le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2020 du CCAS validé par le receveur et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	5	5

Adopté à l'unanimité.

Émargement de la feuille par les membres du C.C.A.S.

2021-03-B-Approbation du compte administratif de la Commune 2020.

Mickaël COURET après avoir présenté le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 explicite le compte administratif.

Une modification de dernière minute cet après-midi a été portée à notre connaissance et a dû être intégrée. Il s'agit de la dissolution par arrêté préfectoral n°202002168 du 20/10/2020 de l'Association Syndicale Autorisée, la Société Forestière, ce qui se traduit dans l'intégration des résultats par un déficit de 1.224,17 € en investissement et un excédent de 2.496,53 € en fonctionnement.

Concernant la dissolution de l'ASA, M. Pailloux demande si les sommes inscrites sont celles qui concernent uniquement la part communale ou le solde des comptes de l'ASA à la date de sa dissolution.

Réponse de M. Couret il s'agit de la part communale uniquement (cf. remarque en dernière ligne du tableau)..

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote quitte la salle (Conformément à l'article L2121-14 du CGCT).

Pierre POULY étant le doyen, il organise le vote.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
1	0	13	14

Adopté.

2021-03-B-Approbation du compte administratif du CCAS 2020.

Mickaël COURET après avoir présenté le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2020 explicite le compte administratif.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote quitte la salle (Conformément à l'article L2121-14 du CGCT).

Pierre POULY étant le doyen, il organise le vote.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2020.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	4	4

Adopté à l'unanimité.

2021-03-C-Affectation du résultat de la commune exercice 2020

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	276 988,84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	119 723,79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	157 265,05 €
Total affecté au c/ 1068 :	119 723,79 €

En raison de l'intégration des résultats de l'Association Forestière dissoute fin 2020 il convient d'intégrer au budget de la commune un déficit en investissement de 1.224,17 € et d'un excédent en fonctionnement de 2.496,53 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESTE A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-149 434,71 €		66 070,75 €	-44 243,00 € 6 659,00 €	-37 584,00 €	-120 947,96 €
FONCT	228 994,84 €	144 651,71 €	195 142,24 €			279 485,37 €
Dont intégration des résultats de l'AS de St Saturnin pour – 1224,17€ en investissement et +2496,53€ en fonctionnement						

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat de la Commune pour l'exercice 2020 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	279 485,37 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	120 947,96 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	158 537,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	120 947,96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Discussion :

Christian PAILLOUX demande pourquoi l'excédent de fonctionnement est affecté dans sa totalité au budget de fonctionnement et non pas en partie dans le budget d'investissement ?

Le Trésorier Public déconseille fortement d'augmenter l'affectation au compte 1068 au delà du minimum obligatoire car elle contribue à assécher les réserves de fonctionnement pour financer définitivement des dépenses d'investissement qui ne sont que prévisionnelles et que cette opération est irréversible. Dans l'hypothèse où certaines opérations en dépenses d'investissement ne se réaliseraient pas, ou le seraient pour un montant inférieur aux prévisions, il n'est pas possible de récupérer cette somme pour la section de fonctionnement.

Mickaël COURET lui répond qu'il s'agit d'un report d'environ 37.000 €.

La subvention exceptionnelle de dotation rurale cible ne concerne que St-Saturnin, les communes d'Olloix et de Cournols n'en bénéficient pas, ce qui est préjudiciable pour le SIVOS.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
1	0	14	15

Adopté.

Le maire annonce que maintenant que nous avons les comptes validés, la réunion de la commission finance pourra se tenir fin mars.

2021-03-C-Affectation du résultat du CCAS exercice 2020

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat du CCAS pour l'exercice 2020 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	616,59 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	616,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat du CCAS pour l'exercice 2020.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	5	5

Adopté à l'unanimité.

2021-03-D-Consultation marchés publics de travaux : Aménagement chemins piétonniers

Le Maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée ouverte avec l'aide de l'ADIT pour les chantiers des chemins de Naja et de Saint-Verny conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du code de la commande publique afin de réaliser lesdits travaux.

Le total des travaux peut excéder 40.000 € H.T. (26.340 € H.T. soit 31.608 € T.T.C. pour le chemin de Naja cf. délibération 2020-12).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée ouverte pour les chantiers des chemins de Naja et de Saint-Verny.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	1	14	15

Adopté.

Points divers :

Q : **Le QI GONG** a demandé si un remboursement de la location Grange de mai était possible.

R : Cela pourra être envisagé sur le budget 2021 au moment du retour à la normale.

Q : La **haie a été coupée au niveau des courts de tennis**, un projet est-il envisagé ?

R : En fait, elle a seulement été taillée court car elle était envahie par des ronces.

Q : Le nettoyage du village a dû être décalé du samedi 27 mars au samedi 24 avril et finalement le 2 mai.

R : Des sacs jaunes pourront être récupérés à la mairie.

Q : Les petits ont été vus en train de courir avec des masques.

R : Selon le protocole de l'Éducation Nationale actuellement applicable, les enfants gardent le masque toute la journée sauf pour manger.

Q : Pour des raisons d'hygiène, des habitants souhaiteraient qu'**un grillage soit installé autour des jeux** afin d'éviter les déjections canines dans cette zone.

R : Cette question a été posée lors de la commission associations sport et jeunesse et qu'elle présente l'inconvénient de limiter l'espace.

Auparavant, des grillages étaient en place et ont ensuite été enlevés.

Q : Concernant **le Festival des voies romanes**, la conférence dans la grande salle est confirmée.

R : Mond'Arverne a prévu d'installer des bureaux dans les 2 espaces qui ont été récupérés.

Fin de la réunion à 19h20

Prochain conseil municipal : jeudi 8 avril 2021.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Franck TALEB

Maryline LAMBLLOT